

Réf : DCM202508

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	19	26

Date de la convocation : 23/01/2025

Notifiée aux élus le : 23/01/2025

Date de l'affichage : 23/01/2025

OBJET : DF -SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE AU SOUTIEN
DES OPERATIONS D'URGENCE
A MAYOTTE

SÉANCE MERCREDI 29 JANVIER 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le VINGT-NEUF JANVIER à 17H30, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 23 janvier 2025 (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre MAUMÉJEAN, Maire.

PRÉSENT-E-S : Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRULLET, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Jean-Claude CAMPOS, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Janine LHULLIER, Christian LAPISARDI, Andrée DAMOUR, Michèle PALLARES, Christian GROUL, Yves GRAS, Jean-Claude BASCHIOU, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Stéphanie PIERRON, Joachim RAMS, Stéphane PIGNAN.

ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION : Patricia VAN DER LINDE à Michel LEBLANC
Josiane ROSIER-DUFOND à Marielle NEPOTY
Michel AUSSANNAIRE à Christine DUCHANGE
Nathalie LALLOUETTE à Andrée DAMOUR
Cédric BONATO à Joachim RAMS
Alain BAILLIEU à Christian LAPISARDI
Maguelone CHAREYRE à Régis VIANET

ABSENTS NON-REPRESENTÉS : Maryline POUGENC, C. VANDERBISTE,
O. BERTRAND

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Claude BASCHIOU

Il est indiqué au conseil municipal que l'association des maires de France (AMF) a mis en place, en collaboration avec la protection civile et la croix rouge, un dispositif de soutien financier aux opérations d'urgence déployées ou en préparation à Mayotte suite à la tragédie qu'a connu ce territoire. Ils appellent les communes et intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à témoigner leur solidarité au travers de ce soutien financier.

Ce geste de soutien s'inscrit dans une démarche citoyenne et humanitaire visant à répondre aux besoins urgents des populations touchées.

Cette initiative reflète les valeurs de solidarité et de partage portées par notre commune, notamment dans les moments où des territoires de la République sont en difficulté.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- **D'approuver** la participation de la commune d'Aigues-Mortes au dispositif de soutien mis en place à hauteur de 1000 euros.
- **D'autoriser** le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la participation de la commune d'Aigues-Mortes au dispositif de soutien mis en place à hauteur de 1000 euros.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

Publication certifiée exécutoire

Pierre MAUMÉJEAN
Maire d'Aigues-Mortes

Pour le Maire par Délégation
Directeur Général des Services,
Christophe BARONI



Résultats du vote :

Délibération 202508	DF -SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU SOUTIEN DES OPERATIONS D'URGENCE A MAYOTTE	Pour :	26	UNANIMITÉ
		Contre :	0	NÉANT
		Abstention :	0	NÉANT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication